



ARVIGE

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2022

Ce rapport a été établi à destination des adhérents de l'association ARVIGE réunis en Assemblée générale le 6 juin 2023



SOMMAIRE

	Page
PROPOS DU PRESIDENT	3
I. PRESENTATION D'ARVIGE	4
1. Les missions d'ARVIGE	
2. La gouvernance	
✦ Le conseil d'administration	
✦ Les comités de surveillance	
II. TRAVAUX MENES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITES DE SURVEILLANCE	8
1. Les travaux du Conseil d'administration	
✦ Les réunions du Conseil	
✦ Le rapport des avenants 2022 aux contrats groupe	
✦ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements	
2. Les travaux des comités de surveillance	
✦ Les réunions des Comités	
✦ Les avis émis par les Comités de surveillance au titre de 2022	
✦ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements	
III. COMPTES ANNUELS 2022 DE L'ASSOCIATION	13
IV. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES PERP ET LES PER EN 2022	16
1. L'état des adhésions	
2. Les versements effectués	
3. La situation des rentes PERP	
4. Le volume des encours 2022	
5. Gestion administrative et financière	



ARVIGE

Chers adhérents, Chères Adhérentes,
Chers clients du Crédit Agricole et de LCL,

Vous avez adhéré à l'association ARVIGE en souscrivant un contrat d'assurance d'Épargne Retraite PERP et / ou PER.

Votre association est l'interlocuteur de l'assureur qui gère votre contrat ou vos contrats, notamment lorsqu'il s'agit de les faire évoluer. ARVIGE suit également le contexte financier et réglementaire ainsi que les problématiques de leur distributeur dans les réseaux du Crédit Agricole et de LCL.

Hier, cet assureur était la Compagnie d'assurance-vie PREDICA. Depuis le 1^{er} décembre 2022, nous avons comme assureur CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE, Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS).

ARVIGE a approuvé, lors de son Assemblée Générale Annuelle du 10 juin 2022, le transfert des contrats PERP et des contrats PER vers le FRPS, filiale de CREDIT AGRICOLE ASSURANCES, créé en 2022. Ce transfert vers une entité dédiée à la retraite permettra une gestion financière spécifique aux engagements longs.

Le **6 juin 2023** se tient l'Assemblée Générale de l'association ARVIGE à laquelle vous avez été invité à participer par convocation individuelle.

Cette année, l'Assemblée est ordinaire. Elle aura à délibérer sur les points suivants :

- Approbation des comptes annuels de chaque Plan PERP
- Approbation des comptes annuels de l'association
- Approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs
- Approbation du budget de l'association et des Plans PERP et PER
- Fixation de la cotisation pour les adhérents aux PER
- Modification des Unités de compte de la gestion pilotée des PER
- Délégation au Conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe portant modifications non essentielles des droits et obligations des adhérents aux plans ou portant adaptation à de nouvelles obligations réglementaires
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Nous vous rappelons que les statuts de l'association, la composition du Conseil d'administration et des Comités de surveillance, les rapports annuels ainsi que les procès-verbaux des Assemblées Générales sont disponibles sur le site de l'association « www.arvige.asso.fr ».

Jean-Claude PICHON

Président d'ARVIGE

Association Retraite Vie Groupement des Epargnants



I. PRESENTATION D'ARVIGE

1. LES MISSIONS D'ARVIGE

→ **La souscription auprès d'un assureur d'un ou plusieurs contrats d'assurance d'Epargne Retraite**

ARVIGE (Association Retraite Vie Groupement des Epargnants) créée le 15 mars 2004 a souscrit pour le compte de ses adhérents auprès de l'assureur PREDICA, les contrats Plan Epargne Retraite Populaire (PERP) et depuis 2019, les contrats PER qui sont les nouveaux contrats d'assurance d'Epargne Retraite créés par les pouvoirs publics.

Elle est régie par les lois du 1er juillet 1901 et par les articles L 141-7 et suivants du Code des Assurances.

Depuis le 1^{ER} décembre 2022, l'assureur des contrats d'ARVIGE est Crédit Agricole Assurances Retraite, Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS), filiale de CREDIT AGRICOLE ASSURANCES.

→ **La représentation des adhérents**

ARVIGE veille à travers ses organes de gouvernance, que sont son Conseil d'administration et ses Comités de surveillance, à la représentation des intérêts des adhérents.

Les Comités de surveillance ont pour mission d'exercer un contrôle sur la gestion administrative et financière mise en œuvre par l'assureur pour les contrats de retraite souscrits par l'association. Ils disposent des moyens qui leur permettent notamment d'effectuer des audits sur la gestion des contrats.

La supervision des PERP et des PER est assurée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution qui contrôle ARVIGE et l'assureur **Crédit Agricole Assurances Retraite**.

→ **La commercialisation et la gestion administrative des contrats**

Il convient de rappeler que l'association ARVIGE n'a pas la possibilité de distribuer les contrats qu'elle a souscrits. Elle n'a d'ailleurs ni la volonté, ni la capacité juridique de le faire.

La distribution des contrats se fait par les intermédiaires agréés par les assureurs c'est-à-dire par les Caisses régionales de Crédit Agricole et par LCL pour ce qui est des contrats souscrits par ARVIGE. Les Caisses régionales et LCL ont la qualité de courtiers et leur personnel dispose des compétences professionnelles nécessaires pour commercialiser le PERP et le PER.

ARVIGE n'effectue aucun acte de gestion sur les adhésions au contrat, ni recueil du consentement à l'adhésion, ni prélèvement de prime. La gestion administrative des contrats est prise en charge en grande partie par les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel et LCL et pour le reste par l'assureur directement ou par le biais de ses délégataires de gestion.

En revanche, ARVIGE a confié à, l'assureur de vos contrats PERP et PER, le soin de collecter et de gérer pour son compte les coordonnées de ses adhérents et des contrats souscrits. Ces informations sont nécessaires pour la gestion de l'adhésion à l'association ARVIGE, l'envoi des convocations à son assemblée générale et des éventuelles informations sur l'association.



2. LA GOUVERNANCE

→ Le Conseil d'administration

L'association est gérée et administrée par un Conseil d'administration composé, au 31 décembre 2022 de six membres.

	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées
PICHON Jean-Claude Président	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE du Midi puis d'Aquitaine Président de PREDICA jusqu'en 2006 Administrateur de PACIFICA jusqu'en 2006 Vice-président du Conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière (devenue CDC Habitat)
LEIBUNDGUT Brice Administrateur	Retraité Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL depuis 2019 Administrateur de l'ANDECAM association souscriptrice du Crédit Agricole depuis 2020 Président de l'Association des Amis de Louis Pergaud depuis 2017 Membre du bureau de la Société de l'Histoire de l'Art Français (SHAF) depuis 2022 Administrateur de l'Institut Gustave Courbet depuis 2022	Secrétaire Général de PREDICA (2006 à 2016)
CRISP Michel Administrateur	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000) Président de la Fondation Pays de France CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco
HOUEVILLE Philippe Administrateur	Retraité Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL	Consultant informatique et organisation SI Société APHiCS
DE MENTHIERE Nicolas Administrateur	Directeur de l'appui aux politiques publiques à l'INRAE Président du syndicat des propriétaires forestiers du Cantal (FRANSYLVA Cantal) Vice-Président de la coopération forestière UNISYLVA Conseiller du Centre Auvergne Rhône-Alpes (AURA) du Centre National de la propriété forestière (CNPFF)	
NOEL Christophe Administrateur	Retraité Président de l'ANDECAM	Directeur Général de la Caisse régionale Anjou Maine jusqu'en 2016 Ancien Président de Crédit Agricole Titres Ancien expert-comptable Ancien administrateur SAS La Boétie



→ Les Comités de surveillance des PERP

La gestion de chaque Plan étant surveillée par un comité de surveillance, les membres de ces Comités au 31 décembre 2022 sont les suivants :

PLAN VERT VITALITE	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
CRESP Michel Président du Comité de surveillance	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDITAGRICOLE Alpes Provence (1992-2000) Président de la Fondation Pays de France CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	2004 En cours
LACOMBE Roland Membre du Comité de surveillance	Retraité du privé	Salarié – Cadre en entreprise privée	2008 En cours
De MARIN Charles Membre du Comité de surveillance	Retraité	Cadre financier dans l'industrie	2009 En cours
RORATO Catherine Membre du Comité de surveillance	Retraîtée	Pharmacienne jusqu'en 2006 Directrice d'UTIP Innovation (Organisme de formation continue des professionnels de santé) jusqu'en 2017	2022 En cours
PANNET Fabienne Membre du Comité de surveillance	Comptable		2010 En cours
WANCLIK Gabriel Membre du Comité de surveillance	Retraité	Cadre dans le conseil et l'informatique	2010 En cours

VELOURS	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
CRESP Michel Président du Comité de surveillance	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDITAGRICOLE Alpes Provence (1992-2000) Président de la Fondation Pays de France CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	2004 En cours
LEIBUNDGUT Brice Membre du Comité de surveillance	Retraité Administrateur d'ARVIGE depuis 2017 Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL depuis 2019 Administrateur de l'ANDECAM association souscriptrice du Crédit Agricole depuis 2020 Président de l'Association des Amis de Louis Pergaud depuis 2017 Membre du bureau de la Société de l'Histoire de l'Art Français (SHAF) depuis 2022 Administrateur de l'Institut Gustave Courbet depuis 2022	Secrétaire Général de PREDICA (2006 à 2016)	2017 En cours
HOUEVILLE Philippe Membre du Comité de surveillance	Retraité Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL	Consultant informatique et organisation Si Société APHiCS	2004 En cours
VECCHIERINI de MATRA Jean Membre du Comité de surveillance	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002	2004 En cours
SCHWEITZER Jean-Louis Membre du Comité de surveillance	Directeur de Centre de Relations Clients	Directeur régional LCL	2006 En cours
NOEL Christophe Membre du Comité de surveillance	Retraité Président de l'ANDECAM	Directeur Général de la Caisse régionale Anjou Maine jusqu'en 2016 Ancien Président de Crédit Agricole Titres Ancien expert-comptable Ancien administrateur SAS La Boétie	2020 En cours



→ **Le Comité de surveillance unique des PER**

Au 31 décembre 2022, les membres du Comité de surveillance des PER sont les suivants :

PER	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
CRESP Michel Président du Comité de surveillance	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDITAGRICOLE Alpes Provence (1992-2000) Président de la Fondation Pays de France CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	2020 En cours
VAL Hubert Membre du Comité de surveillance	Salarié cadre – Responsable Développement Mobilier – Bruneau France et Europe	Salarié cadre – Responsable Groupe Achats Mobilier – Bruneau France	2020 En cours
DELATTRE Laurent Membre du Comité de surveillance	Directeur LCL Président de l'ACORE, Association souscriptrice de LCL		2020 En cours
NEYRINCK Thierry Membre du Comité de surveillance	Directeur de l'Agence du Crédit Agricole de Montparnasse		2020 En cours
DE MENTHIERE Nicolas Membre du Comité de surveillance	Directeur de l'appui aux politiques publiques à l'INRAE Président du syndicat des propriétaires forestiers du Cantal (FRANSYLVA Cantal) Vice-Président de la coopération forestière UNISYLVA Conseiller du Centre Auvergne Rhône-Alpes (AURA) du Centre National de la propriété forestière (CNPF)	Directeur régional LCL	2022 En cours



II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES DE SURVEILLANCE

1. LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ Les réunions du Conseil

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises : les 1^{er} février, 7 avril, 10 juin, 5 octobre et 23 novembre.

Le Conseil d'administration a pour principales missions :

- ✦ le bon fonctionnement de l'association,
- ✦ le suivi des comptes, des dépenses et du budget annuel de l'association qui inclut notamment le budget propre à chaque PERP et celui nécessaire au bon fonctionnement du comité de surveillance du PER,
- ✦ de veiller au respect du Code de déontologie et du règlement intérieur,
- ✦ le rapport annuel des indemnités allouées conformément aux décisions de l'Assemblée.

Dates	Ordre du jour
1 ^{er} février 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du Conseil du 25/11/2021 - Point sur l'activité : Activité commerciale – Panorama des PAB - Arrêté des comptes 2020 de l'association : Comptes 2021 – Projet de rapport annuel - Projet de Budget 2022 - Point sur les mandats - Assemblée Générale : projet de texte des résolutions – Thème de l'Assemblée Générale - Questions diverses
7 avril 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du Conseil du 01/02/2022 - Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER au 1^{er} trimestre - Point sur le FRPS - Point sur la cotisation à l'adhésion du PER - Assemblée Générale 2022 : Validation définitive des résolutions et du rapport annuel – Point retour pouvoirs - Questions diverses
10 juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du Conseil du 7 avril 2022 - Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER - Point sur le FRPS - Assemblée Générale 2022 : Point retour pouvoirs - Questions diverses
5 octobre 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du Conseil du 10 juin 2022 - Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER - Point sur le FRPS - Projet de convocation à l'Assemblée Générale 2023 - Point sur les mandats - Calendrier 2023 : 1^{ère} proposition - Questions diverses
23 novembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du Conseil du 5 octobre 2022 - Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER - Point sur le FRPS - Questions diverses



→ Fait marquant de l'année 2022

L'assureur des contrats d'ARVIGE est le Fonds de Retraite Professionnelle supplémentaire « FRPS » **Crédit Agricole Assurances Retraite**, depuis le 1^{er} décembre 2022.

PREDICA nous a fait part à l'automne 2021 de la décision de Crédit Agricole Assurances de créer une filiale spécialisée dans la retraite.

Il nous a été présenté les avantages du FRPS par rapport à la gestion d'une compagnie d'assurances. Les contraintes prudentielles n'étant pas les mêmes, les engagements de retraite, qui sont des engagements longs, peuvent être adossés à des actifs plus diversifiés, ce qui est un avantage potentiel.

PREDICA a souhaité, par apport partiel d'actif, apporter au FRPS, l'intégralité des contrats retraite.

ARVIGE a donc été sollicitée pour donner son avis à ce changement d'assureur et pour proposer une résolution en ce sens à son assemblée générale 2022. ARVIGE a proposé cette résolution sous réserve d'une part que le FRPS soit agréé, d'autre part que l'ACPR autorise le transfert des contrats.

L'ACPR a décidé lors de sa séance du 21 novembre 2022, après avoir instruit le dossier pour s'assurer que les intérêts des assurés étaient préservés :

- D'accorder à **Crédit Agricole Assurances Retraite** les agréments pour pouvoir opérer en qualité de Fonds de Retraite Professionnelle supplémentaire (FRPS),
- D'autoriser l'apport partiel d'actifs et le transfert des contrats de PREDICA vers Crédit Agricole Assurances Retraite.

→ Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

→ Le Rapport des avenants sur les contrats PERP et PER

Pour les PERP :

Aucune modification n'a été apportée aux contrats PERP au cours de l'exercice écoulé. Aucun avenant n'a été signé en 2022 sur Plan Vert Vitalité et Plan Velours.

Pour les PER :

Des évolutions ont été apportées aux contrats PER au cours de l'exercice écoulé.

La liste des avenants signés figure en annexe du présent rapport.

→ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements

Le montant des indemnités de présence versé sur l'exercice 2022 s'élève à 3 600 euros.

Ce montant correspond à la somme totale versée à l'ensemble des administrateurs.

Une indemnité de 150 euros par membre et de 300 euros pour le président est allouée pour la participation à une réunion du conseil d'administration.

Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (Conseil d'administration, Comités de surveillance).

Une somme de 541,94 euros a été versée au titre des frais de déplacement.



2. LES TRAVAUX DES COMITES DE SURVEILLANCE

→ Les réunions des Comités

Conformément aux souhaits exprimés par les membres des comités de surveillance, la réunion est commune aux Comités PERP et PER. Les comités se sont réunis au cours de l'année 2021 à quatre reprises les 7 avril, 10 juin, 5 octobre et 23 novembre.

Lors de chaque réunion, les Comités s'informent auprès de l'Assureur de l'activité.

Dates	Ordre du jour
7 avril 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des procès-verbaux des Comités de surveillance du 25 novembre 2021 - Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER au 1^{er} trimestre - Bilan 2021 PERP : Rapports de l'Assureur – Avis des CAC de l'Assureur – Avis des Comités de surveillance - Audit actuariel 2022 - Point sur le FRPS - Point sur la cotisation à l'adhésion du PER - Assemblée Générale 2022 : Validation définitive des résolutions et du rapport annuel – Point retour pouvoirs - Questions diverses
10 juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des procès-verbaux des Comités de surveillance du 7 avril 2022 - Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER - Point sur le FRPS - Assemblée Générale 2022 : Point retour pouvoirs - Questions diverses
5 octobre 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des procès-verbaux des Comités de surveillance du 10 juin 2022 - Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER - Evolution des contrats groupe PERP et/ou PER : Ajout de supports – Grille ESG PER - Point sur le FRPS - Projet de convocation à l'Assemblée Générale 2023 - Point sur les mandats - Calendrier 2023 : 1^{ère} proposition - Questions diverses
23 novembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des procès-verbaux des Comités de surveillance du 5 octobre 2022 - Point sur l'activité commerciale des PERP et des PER - PAB 2022 : Perspectives de rémunération : Avis des Comités de surveillance - Evolution des contrats Groupe - Politique d'investissement : Bilan 2022 – Orientations pour 2023 - Politique financière 2023 - Prélèvement de frais sur les produits financiers - Point sur le FRPS - Questions diverses

→ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements

Une indemnité de 150 euros par membre et de 300 euros par président est allouée pour la participation à une réunion du Comité de surveillance. Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (Conseil d'administration, Comités de surveillance).

	PLAN VERT VITALITÉ	VELOURS	PER
INDEMNITES DE PRESENCE	1 950 €	1 950 €	1 350 €
FRAIS DE TRANSPORTS ET DE DEPLACEMENT	4 969,35 €	541,96 €	541,96 €



→ Les avis des Comités de surveillance au titre de 2022

Avis des Comités de surveillance du 23 novembre 2022 sur la rémunération 2022 des contrats PERP et des contrats PER

Les comités de surveillance ont examiné le 23 novembre 2022 la situation des cantons PERP de Plan Vert Vitalité et de Plan Velours et les perspectives de rémunération de son fonds en euros dans le contexte suivant :

- Une situation économique et financière toujours très volatile et difficilement prévisible,
- Des taux règlementés en hausse sensible avec un livret A à 2%,
- Des PERP fermés à la commercialisation au profit des PER.

Les comités de surveillance recommandent toujours :

- De conserver un stock de PPE important dans les cantons PERP et dans l'actif général de l'assureur pour les PER, pour continuer à accompagner à l'avenir, l'inflation et la hausse des taux d'intérêts,
- D'adopter une fourchette de rémunération cohérente avec les équilibres actifs-passifs prévisionnels et avec les taux servis sur le marché : à ce titre, les Comités ont noté le positionnement en 2021 des rémunérations dans la fourchette haute du marché.

Les Comités ont examiné les propositions de l'assureur pour 2022. Compte-tenu de l'augmentation sensible des taux d'intérêts sur les marchés et du rebond de l'inflation, les Comités des PERP demandent à l'assureur d'accompagner ces hausses, quitte à consommer une petite partie du stock de PPE constitué à cet effet, mais en conservant un niveau minimal de 6%. Une augmentation brute de la rémunération de 1,4% (de 1,60% à 3%) serait souhaitable.

En ce qui concerne les PER le Comité de surveillance recommande de conserver une PPE d'au moins 5% tout en accompagnant aussi l'augmentation des taux. Cela devrait se traduire par un niveau d'au moins 2,60%.

En outre, les Comités ont examiné les performances des principales unités de compte souscrites dans les PERP et les PER. D'une façon générale, les performances sont en ligne avec les objectifs de gestion des fonds sous-jacents.

Cet avis accompagne les rapports de l'assureur gestionnaire des plans.



Au cours de leur réunion du 5 mai 2023, les travaux des Comités de surveillance des PERP et du Comité de surveillance des PER ont notamment porté sur l'examen des rapports établis par l'assureur sur les PERP « Plan Vert Vitalité » et « Plan Velours » et sur les PER « PERspective » et « LCL Retraite PER » (examen en présence des commissaires aux comptes de l'assureur).

**Avis des Comités de surveillance des PERP et des PER
sur les rapports annuels du nouvel assureur Crédit Agricole Assurances Retraite**

Les Comités de surveillance ont examiné le 5 mai 2023 les rapports annuels de l'assureur sur la situation des PERP validés par le commissaire aux comptes de l'assureur et les rapports de PER.

Ils n'ont aucune objection à formuler.

Les Comités de surveillance se félicitent du maintien d'une provision pour participation aux bénéfices importante qui sera utile pour faire face à un environnement changeant et incertain, qu'il s'agisse de l'inflation, de la remontée des taux ou de la volatilité des marchés.

Cet avis accompagne le rapport de l'assureur gestionnaire des plans.



III. COMPTES ANNUELS 2022 DE L'ASSOCIATION

Les Comptes annuels de l'association sont joints en annexe.

Pour mémoire, les adhérents d'un contrat d'assurance d'Epargne Retraite contribuent aux ressources de l'association soit par :

- Une cotisation initiale à l'adhésion et le cas échéant des cotisations régulières des adhérents qui peuvent prendre la forme de frais prélevés sur le contrat (PER),
- Un prélèvement effectué par l'entreprise d'assurance sur les actifs du plan (PERP).

L'Assemblée générale du 9 juin 2021 a approuvé le budget 2022 réparti respectivement entre l'association pour 73 000 euros, Plan Vert Vitalité 20 000 euros, Plan Velours 15 000 euros, PER Assurance PERpective et LCL Retraite PER pour 15 000 euros.

Les dépenses 2022, au regard du budget alloué, sont réparties de la façon suivante :

	ARVIGE	VITALITE	VELOURS	PER	31/12/2022	31/12/2021
Achats de marchandises					-	
Achats de matières et autres approvisionnements					-	
Autres achats et charges externes :					104 479,66	78 545,67
Assurance	10 514,00	-	-	-	10 514,00	10 514,00
Documentation générale	-	-	-	-	-	236,40
Travaux Administratifs	64 951,21	-	-	-	64 951,21	57 989,60
Honoraires audit actuariel	-	6 480,00	6 480,00	-	12 960,00	-
Honoraires CAC	4 831,04	-	-	-	4 831,04	4 690,32
Honoraires audit juridique	-	-	-	-	-	-
Honoraires avocats	-	-	-	-	-	-
Annonces et insertions	-	-	-	-	-	-
Publicité, relations pub	-	-	-	-	-	100,15
Site Internet	1 687,50	-	-	-	1 687,50	1 125,00
Transports, déplacements et hôtels	541,95	4 969,35	541,96	541,96	6 595,22	3 336,43
Missions et réceptions	2 310,46	-	-	-	2 310,46	-
Frais bancaires	524,18	45,50	30,30	30,25	630,23	553,77
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements					-	
Charges sociales					-	
Autres charges :					35 191,86	77 417,08
Marque						
Droits d'auteur						
Indemnité de présence	3 600,00	1 950,00	1 950,00	1 350,00	8 850,00	8 100,00
Contribution au fonctionnement	5 272,18	-	-	29 605,51	24 333,33	44 157,02
Cotisations reversées aux plans	10 544,36	6 555,15	5 997,74	-	2 008,53	25 160,06
Total	73 143,80	20 000,00	15 000,00	31 527,72	139 671,52	155 962,75

Les comptes 2022 qui vous sont présentés font apparaître en fin d'exercice des soldes créditeurs de :

- + 48 644,42 euros sur compte ARVIGE,
- + 843,95 euros pour VELOURS.
- + 24 571,86 euros pour le Livret A
- + 585 108,45 euros pour le compte ARVIGE PER
- + Au 31 décembre 2022, le compte bancaire de PLAN VERT VITALITE a eu un solde provisoirement débiteur qui a été rectifié en début d'année 2023



Synthèse des soldes de banque au 31 Décembre 2022

	ARVIGE	PER	VITALITE	VELOURS	TOTAL	
	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	Budget
Solde comptable au 01/01/2022	37 483	467 905	12 283	12 581	530 252	
Mouvements créditeurs	- 86 189	- 33 065	- 34 865	- 26 737	- 180 857	
Mouvements débiteurs	97 351	150 269	20 000	15 000	282 620	
Solde comptable au 31/12/2022	48 644	585 108	2 582	844	632 015	
Suspens bancaires						
Resultat ARVIGE						
Indemnités de presence						
Frais bancaires						
Intérêts bancaires						
Solde banque au 31/12/2022	48 644	585 108	2 582	844	632 015	

Synthèse du suivi budgétaire au 31 Décembre 2022

	ARVIGE	PER	VITALITE	VELOURS	TOTAL		
	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	Budget	% Conso
Produits							
Subvention Compte association	73 000				73 000	73 000	
Subvention PERP Plan Vert Vitalité			20 000		20 000	20 000	
Subvention PERP Velours				15 000	15 000	15 000	
Subvention PER					-	15 000	
Cotisation PER		109 468			109 468	-	
Revenus bancaires	144				144		
Total produits	73 144	109 468	20 000	15 000	217 612	123 000	
Charges							
Assurances RCMS	10 514	-	-	-	10 514	10 600	99%
Documentation générale	-	-	-	-	-	-	
Travaux administratifs	64 951	-	-	-	64 951	47 000	138%
Honoraires audit actuariel			6 480	6 480	12 960	15 000	86%
Honoraires CAC	4 831	-	-	-	4 831	5 000	97%
Annonces et insertions					-	-	
Publicité, Relations pub					-	-	
Site internet	1 688	-	-	-	1 688	-	
Transports et déplacements	542	542	4 969	542	6 595	9 000	73%
Missions, receptions, organisation AG	2 310	-	-	-	2 310	12 000	19%
Frais bancaires	524	30	46	30	630	400	158%
Droits d'auteur	-				-	-	
Indemnité de présence	3 600	1 350	1 950	1 950	8 850	9 000	NS
Contribution PER au fonctionnement 2022	- 5 272	29 606			24 333	-	NS
Contribution Plans au fonctionnement	- 10 544	-	6 555	5 998	2 009	14 795	NS
Total charges	73 144	31 528	20 000	15 000	139 672	122 795	114%
Situation comptable au 31/12/2022	-	77 940	-	-	77 940	205	



Le résultat du compte PER de l'exercice est un bénéfice de 77 940,28 euros. Il sera affecté au report à nouveau dont le solde passera de 538 703,05 euros à 616 643,33 euros

Le Commissaire aux comptes PriceWaterhouseCoopers Audit a procédé à l'audit des comptes 2022 sans relever d'anomalies significatives et certifie les comptes d'ARVIGE sans réserve.



IV. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES CONTRATS PERP ET PER EN 2022

1. ETAT DES ADHESIONS 2022

Le nombre d'adhérents global au 31 décembre 2022 est de 696 125

Nombre d'adhérents au PERP : 505 461

Nombre d'adhérents au PER : 224 657

✦ Nombre de nouveaux contrats PERP

Les contrats PERP ont été fermés à la commercialisation depuis le 20 janvier 2020

PLAN VERT VITALITE						VELOURS						TOTAUX					
2022	2021	2020	2019	2018	2017	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2022	2021	2020	2019	2018	2017
0	105	986	14 226	5 853	13 074	0	1	104	816	897	1 986	0	106	1090	15 042	6 750	15 060

✦ Nombre de nouveaux contrats PER

PER ASSURANCE « PERspective »				LCL RETRAITE PER				TOTAUX			
2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019
49 700	55 266	65 296	18 749	8 268	6 797	7 779	1 311	57 968	62 063	73 075	20 060

2. VERSEMENTS EFFECTUES EN 2022

✦ Versements en Millions d'euros sur les PERP

Les versements sur les plans souscrits par l'association ont atteint 167 Millions d'euros Pour Plan Vert Vitalité et 20 Millions d'euros pour Plan Velours.

PLAN VERT VITALITE						VELOURS						TOTAUX					
2022	2021	2020	2019	2018	2017	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2022	2021	2020	2019	2018	2017
167	185	208	236	223	336	20	23	28	33	31	53	187	208	236	269	253	389

✦ Versements en Millions d'euros sur les PER

Les versements sur les plans souscrits par l'association ont atteint 545 Millions d'euros pour le PER ASSURANCE « PERspective » et 123 Millions d'euros pour le PER LCL RETRAITE PER.

PER ASSURANCE « PERspective »				LCL RETRAITE PER				TOTAUX			
2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019	2022	2021	2020	2019
545	443	272	77	123	89	54	15	668	532	326	92



3. SITUATIONS DES RENTES SERVIES EN 2022 sur les PERP

Fin 2022, le nombre de rentes viagères en cours de service s'élève à 9 648 pour Plan Vert Vitalité et 2 534 pour Plan Velours.

4. VOLUME DES ENCOURS 2022

Les encours de la phase épargne représentent à la fin de l'année 2022 :

- Pour le PERP Plan Vert Vitalité 3 890 Millions d'euros
- Pour le PERP Plan Velours 485 Millions d'euros

Soit un encours total tous plans confondus de 4 375 Millions d'euros.

- Pour le PER ASSURANCE « PERspective » 1 891 Millions d'euros
- Pour le PER LCL RETRAITE PER 366 Millions d'euros

Soit un encours total tous PER confondus de 2 257 Millions d'euros.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

La gestion administrative des contrats est prise en charge par les réseaux de distribution notamment au travers des postes de travail des conseillers commerciaux.

CACEIS Investor service, (entité constituée conjointement par le Crédit Agricole et les Caisses d'Épargne spécialisée dans les activités de dépositaire-conservation, d'administration de fonds et de services aux émetteurs) assume les fonctions de dépositaire et de conservation.

La gestion financière du portefeuille de placements relatif aux actifs des deux PERP est assurée par la société de gestion AMUNDI au travers d'un mandat de gestion confié par l'Assureur.

La gestion financière des actifs financiers des deux contrats PER du fonds euro de PREDICA, les deux PER n'ayant pas encore fait l'objet d'un cantonnement conformément à la possibilité accordée par la réglementation jusqu'en 2023.

ANNEXE

Tableau récapitulatif de la liste des avenants

LISTE DES AVENANTS DEPUIS L'ORIGINE
Mise à jour au 31/12/2022

PERP

PLAN VERT VITALITE

ENTRE	ET	DATE DE SIGNATURE	OBJET DE L'AVENANT
ARVIGE	PREDICA	23/05/2005	Permettre à la rente réversible de bénéficier d'annuités garanties
ARVIGE	PREDICA	02/09/2005	Transformer des OPCVM de SICAV en FCP
ARVIGE	PREDICA	26/09/2009	Sortie en capital pour le primo accédants (article 35 de la Loi du 13.07.2006) Sort des capitaux décès non réclamés Acceptation bénéficiaire en cas de décès Modalité de transfert
ARVIGE	PREDICA	07/12/2010	Les versements sont valorisés 2 jours ouvrés après leur encaissement par l'assureur. On parle de règles d'investissement Les versements de prestations (rachats, décès) sont valorisés 2 jours ouvrés la réception de la demande par l'assureur. On parle alors de règles de désinvestissement. L'arbitrage entre plusieurs supports du contrat sera également valorisé 2 jours ouvrés après la réception de la demande par l'assureur. Elles s'appliquent à compter du 23/05/2011.
ARVIGE	PREDICA	22/04/2014	Ajout de supports d'investissement <ul style="list-style-type: none"> - Amundi Actions PME – FR0011556828 - Amundi Actions France – P – FR0000944696 - Amundi Funds Equity Euroland Small CAP – AE – LU0568607203 - Amundi Actions Asie – P – FR0010176891 - Amundi Anctions Emergents – P – FR0010188383 - Amundi Actions Européennes – P – FR0010013763 - Amundi Actions Minerjior – P – FR0010478768 - Amindi Actions Monde – P – FR0010352138 - Amundi Actions Restructurations – P – FR0010165944 - Amundi Actions USA ISR – P – FR0010153320 - Amundi Funds Equity Global Agriculture – AU – LU0347595026 - Atout Europe – fr0010101972 - Atout Monde – C – FR0010101980 - CPR Renaissance Japon – P – fr0010469312 - CPR Silver Age – P – FR0010836163 - Renaissance Europe – C – FR0000295230 - Amundi Funds Convertible Europe – SE – LU0568615057 - Amundi Patrimoine – C – FR0011199371 - Eurose – C – FR0007051040 - Prem Opcimmo – FR0011063353 - Amundi Funds Bond Global Aggregate – AE – LU0557861274 - M&G Investments Funds – M&G Optimal Income Fund A – GB00B1VMCY93 - Amundi Funds Bond Euro Corporate – AE – LU0119099819 - Amundi Funds Bond Euro High Yield – AE – LU0119110723 - Capitop Euroblig – C – FR0010093724

ARVIGE	PREDICA	12/04/2016	-Intégration des nouvelles dispositions relatives à la revalorisation des capitaux en cas de décès résultant de la loi N°2014-617 du 13 juin 2014, qui s'appliquent aux décès survenus à compter du 1 ^{er} janvier 2016 -Porter, à compter du 10 octobre 2016, une plus grande précision dans le calcul des garanties exprimées en unités de compte : IREN
--------	---------	------------	--

PLAN VELOURS

ENTRE	ET	DATE DE SIGNATURE	OBJET DE L'AVENANT
ARVIGE	PREDICA	10/2004	Permettre d'investir en direct sur des supports en UC avec la possibilité de choisir ou non une sécurisation progressive
ARVIGE	PREDICA	10/2005	Opérer des modifications permises par le changement du système d'information, préciser l'âge maximum d'échéance de la période de constitution d'épargne retraite et prendre en compte l'évolution de 2 supports.
ARVIGE	PREDICA	Effet 16/10/2006	<u>Indexation des versements réguliers sur le Plan Velours</u> offrir à compter d'octobre 2006, à chaque adhérent, la faculté d'opter à tout moment pour des versements réguliers indexés, à chaque date anniversaire, sur la dernière évolution annuelle connue du plafond de la sécurité sociale.
ARVIGE	PREDICA	26/09/2009	Sortie en capital pour le primo accédants (article 35 de la Loi du 13.07.2006) Sort des capitaux décès non réclamés Acceptation bénéficiaire en cas de décès Modalité de transfert
ARVIGE	PREDICA	07/12/2010	Les versements sont valorisés 2 jours ouvrés après leur encaissement par l'assureur. On parle de règles d'investissement Les versements de prestations (rachats, décès) sont valorisés 2 jours ouvrés la réception de la demande par l'assureur. On parle alors de règles de désinvestissement. L'arbitrage entre plusieurs supports du contrat sera également valorisé 2 jours ouvrés après la réception de la demande par l'assureur. Elles s'appliquent à compter du 23/05/2011.
ARVIGE	PREDICA	08/09/2011	Ajout de deux nouveaux supports le 08/09/2011 : - LCL MGEST FLEXIBLE 0-100 - LCL MGEST PATRIMOINE
ARVIGE	PREDICA	09/02/2015	Ajout de supports validé par Comité de surveillance le 28/11/2014 - LCL Monétaire Jour – D - LCL Actions Emergents - LCL Actions Ressources Naturelles - LCL Action Or Monde - LCL OPCIMMO - Amundi Actions USA ISR – P - Amundi Patrimoine - Amundi Funds Bond High Yield
ARVIGE	PREDICA	19/02/2016	Ajout de supports validé par le Comité de surveillance o Supports Diversifiés : CPR Croissance Dynamique P CPR Croissance Prudente 0-40 CPR Croissance Réactive – P Danone.Communities – Investissement Responsable S3 Hymnos Solidarité – Habitat et Humanisme Terre Solidaire

			<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Support Actions de pays de la zone euro</u> : LCL Actions Développement Durable Euro ○ <u>Support Actions Internationales</u> : LCL Actions Midvaleurs Europe LCL Actions Monde hors Europe LCL Actions Pacifique ○ <u>Support Actions zone euro</u> : LCL Développement PME ○ <u>Supports Obligations et/ou titres de créances libellés en euros</u> : LCL Obligations Crédit Euro LCL Obligations Court Terme Euro LCL Obligations Inflation Europe LCL Obligations Moyen Terme Euro – P LCL Obligation Revenu Trim 3 LCL Obligation Revenu Trim 4 LCL Obligation Revenu Trim 5
ARVIGE	PREDICA	12/04/2016	<p>-Intégration des nouvelles dispositions relatives à la revalorisation des capitaux en cas de décès résultant de la loi N°2014-617 du 13 juin 2014, qui s'appliquent aux décès survenus à compter du 1^{er} janvier 2016</p> <p>-Porter, à compter du 10 octobre 2016, une plus grande précision dans le calcul des garanties exprimées en unités de compte : IREN</p>

PER

PER ASSURANCE « Perspective »

ENTRE	ET	DATE DE SIGNATURE	OBJET DE L'AVENANT
ARVIGE	PREDICA	23/07/2020	<u>Ajout de supports d'investissement</u>
ARVIGE	PREDICA	01/07/2021	<u>Modification de la Notice d'Information (transfert entrant, capital fractionné, rentes)</u>
ARVIGE	PREDICA	25/07/2021	<u>Ajout de supports en gestion pilotée</u>
ARVIGE	PREDICA	18/10/2021	<u>Modification de la Notice d'Information (compartiments, sortie mixte)</u>
ARVIGE	PREDICA		<p>A compter de février 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>8 fonds actions thèmes et secteurs</u> <ul style="list-style-type: none"> o CPR Invest – Future Cities – A EUR – Acc – LU1989763773 o CPR Invest – Education A – LU1861294319 o CPR Invest – Climate Action – A EUR – Acc – LU1902443420 o Mirova Europe Environmental Equity Fund R/A EUR – LU0914733059 o CPR Silver Age – P – FR0010836163 o CPR Invest – Social Impact – A EUR – LU2036821663 o Amundi Funds Montpensier M Climate Solutions – A2 EUR – LU2349693585 o BFT France Emploi ISR – P – FR00140039G6 - <u>3 fonds actions Europe</u> <ul style="list-style-type: none"> o CPR Ambition France – FR0013532710 o BFT Euro Futur ISR – P – FR0011660877 o Amundi Funds Montpensier Great European Models SRI – A2 EUR – LU2349693155 - <u>2 fonds obligations internationales</u> <ul style="list-style-type: none"> o Amundi Responsible Investing – Impact Green Bonds – P – FR0013411741 o Amundi Social Bonds PC – FR0013531266

LCL RETRAITE PER

ENTRE	ET	DATE DE SIGNATURE	OBJET DE L'AVENANT
ARVIGE	PREDICA	23/07/2020	Ajout de supports d'investissement
ARVIGE	PREDICA	25/02/2021	Ajout de supports d'investissement
ARVIGE	PREDICA	01/07/2021	Modification de la Notice d'information (transfert entrant, capital fractionné, rentes)
ARVIGE	PREDICA	18/10/2021	Modification de la Notice d'information (compartiments, sortie mixte)
ARVIGE	PREDICA		<p>A compter de février 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 fonds actions Europe <ul style="list-style-type: none"> o Amundi Equity euro Conservative – P - FR00134622785 o Amundi Funds Montpensier Great European Models SRI – A2 EUR – LU2349693155 - 1 fonds actions internationales <ul style="list-style-type: none"> o Goldman Sachs Global Small Cap CORE Equity Portfolio – Acc EUR Snap – LU1599216113 - 5 fonds actions thèmes et secteurs <ul style="list-style-type: none"> o CPR Invest – Hydrogen – A EUR – Acc – LU2389405320 o SFS Europe Happy Work – R – LU1301026388 o LCL Compensation Carbone Actions Euro – P – fr0014005BV7 o Guinness Sustainable Energy Fund class C EUR Acc – IE00BGHQF417 o BFT France Emploi ISR – P – FR00140039G6 - 1 fonds diversifié <ul style="list-style-type: none"> o First Eagle Amundi Sustainable Value Fund – AHE – LU2124190955 - 1 fonds obligataire euro <ul style="list-style-type: none"> o Amundi S.F. – Diversified Short-Term Bond – A – LU1706854152 - 1 fonds actions OPCVM à garantie partielle <ul style="list-style-type: none"> o Amundi Europe Ecologie Equilibre – FR0010251736

